



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

ENVI • NUMÉRO 004 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 6 octobre 2011

Président

M. Mark Warawa

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le jeudi 6 octobre 2011

•(1140)

[Traduction]

Le président (M. Mark Warawa (Langley, PCC)): La séance est ouverte. Nous avons effectivement le quorum. Nous disposons de peu de temps. Nous allons travailler jusqu'à midi, puis nous commencerons la deuxième moitié de la séance. Nous sommes désolés que le vote à la Chambre vous ait privé d'une partie de votre temps de parole.

Je présume qu'il n'y aura pas d'autres exposés de la part des trois conférenciers; nous allons donc commencer notre première série de questions de sept minutes.

Madame Rempel.

Mme Michelle Rempel (Calgary-Centre-Nord, PCC): Bonjour. Je vous remercie d'être venus ici une fois de plus aujourd'hui.

À la suite de certains des exposés présentés au cours de notre dernière réunion, j'aimerais adresser certaines questions à M. Wong, de Parcs Canada. Au cours de votre exposé, vous avez dit faire appel à des bénévoles pour faire la lutte aux espèces envahissantes. Pourriez-vous peut-être nous donner des renseignements sur la manière dont les parcs nationaux tirent profit de l'aide offerte par les bénévoles?

M. Mike Wong (directeur exécutif, Direction de l'intégrité écologique, Agence Parcs Canada): Merci beaucoup de votre question.

Dans le cas des espèces exotiques envahissantes, qui constituent un très bon exemple des difficultés associées à la gestion d'une zone comme un parc national, étant donné la grande répartition et les éventuelles répercussions de ces espèces exotiques envahissantes, nous pourrions difficilement en assurer la gestion sans le soutien de la collectivité avoisinante. C'est vraiment la voie par laquelle les semences ou les oeufs de ces espèces envahissantes s'introduiront.

Nous entretenons d'excellentes relations avec les collectivités avoisinantes. L'exemple que j'ai présenté dans mon exposé portait sur le contrôle et l'enlèvement du genêt à balais dans l'écosystème des chênaies de Garry, dans la réserve du parc national Îles-Gulf. Compte tenu de l'importante répartition de cette mauvaise herbe, les municipalités ont participé activement à l'organisation d'événements comme celui qu'elles appellent l'« Opération coup de balai », afin d'enlever ces espèces des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux. Pour vous donner un exemple de l'envergure de ce problème, l'an dernier, une seule fin de semaine de ces opérations coup de balai a permis aux bénévoles d'enlever plus de huit tonnes de genêts à balais.

Pour un seul organisme, sans l'aide des bénévoles, il est bien difficile de surmonter les difficultés associées à la gestion des espèces envahissantes.

Mme Michelle Rempel: Vous avez parlé de l'importance des bénévoles. Pourriez-vous nous décrire le processus de recrutement qu'emploie Parcs Canada pour attirer des bénévoles?

M. Mike Wong: Il y a plusieurs programmes, qui varient d'un parc à l'autre. Par exemple, dans bon nombre de nos parcs nationaux, nous avons des organismes bénévoles que l'on appelle les amis des parcs nationaux. C'est grâce à ces organismes que nous organisons différents événements dans les parcs, comme les programmes d'interprétation, dans lesquels les membres des collectivités locales sont invités à participer à des activités d'observation et de dénombrement d'oiseaux, ainsi qu'à certains programmes Citoyens de la science, qui contribuent à la surveillance des parcs et à des activités de gestion active comme l'enlèvement de mauvaises herbes. C'est pourquoi les amis des parcs sont des organismes clés pour les parcs locaux. Nous cherchons également à collaborer avec des organismes tiers locaux, comme les clubs de naturalistes, qui peuvent également contribuer aux efforts conjoints.

Mme Michelle Rempel: C'est formidable.

Vous avez donné quelques exemples de certaines des activités qui ont été organisées, l'opération coup de balai, par exemple. Avez-vous d'autres exemples d'activités précises organisées par Parcs Canada pour recruter des bénévoles qui contribueraient à la lutte aux espèces envahissantes?

M. Mike Wong: Un autre exemple serait celui du parc national Kejimikujik, un lieu historique national en Nouvelle-Écosse. Dans son exposé, un de mes collègues a mentionné le crabe vert, une espèce européenne qui a été trouvée dans les eaux de l'Atlantique. Pendant plusieurs fins de semaine, le parc organise tout simplement des activités visant à capturer ces crabes et à les retirer de l'écosystème, parce qu'ils ont effectivement des répercussions considérables sur les espèces locales, notamment les crabes indigènes, de même que les homards et d'autres espèces importantes.

Mme Michelle Rempel: Avez-vous eu des difficultés à recruter des bénévoles pour des parcs qui sont peut-être plus éloignés des régions habitées?

M. Mike Wong: Vous avez parfaitement raison.

Dans le cas de bon nombre de nos parcs du Nord, par exemple, il est plus difficile d'attirer les bénévoles. Cependant, nos parcs du Nord sont également un peu plus éloignés des espèces exotiques envahissantes que l'on trouve habituellement dans les parcs situés plus au sud. D'une certaine manière, les problèmes des parcs du Nord sont un peu moins graves que ceux auxquels les parcs du Sud sont confrontés.

Mme Michelle Rempel: Pourriez-vous nommer certains des parcs qui réussissent le mieux à attirer des bénévoles?

M. Mike Wong: Certainement: les parcs de la Nouvelle-Écosse, comme je l'ai mentionné, Kejimikujik et le parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton. De plus, l'une de nos véritables réussites est le parc national des Îles-Gulf, de l'unité de gestion de la région côtière de la Colombie-Britannique. En fait, l'an dernier, on a reconnu le rétablissement de l'écosystème des chênaies de Garry comme l'un des programmes clés pour lesquels nous nous sommes vu décerner le prix Don à la Terre remis par le Fonds mondial pour la nature — international.

• (1145)

Le président: Merci. Je vais devoir mettre fin à votre échange.

Merci, madame Rempel.

Je vais me servir de mon pouvoir discrétionnaire: nous accorderons six minutes pour permettre à chacun d'avoir le même temps de parole.

[Français]

Madame St-Denis, c'est à vous.

Mme Lise St-Denis (Saint-Maurice—Champlain, NPD): Merci.

Mes questions sont un peu plus générales.

Le gouvernement fédéral doit-il envisager la création d'une agence d'inspection spécifique pour le contrôle des espèces exotiques envahissantes?

[Traduction]

M. Robert McLean (directeur exécutif, Conservation des habitats et des écosystèmes, Service canadien de la faune, ministère de l'Environnement): L'approche que nous adoptons en ce moment, comme je l'ai mentionné mardi dernier, est une approche pragmatique face à cet enjeu. J'aborderai la question de la surveillance dans la deuxième partie de ma réponse.

Dans la première partie de ma réponse, nous avons trois ministères ou organismes — l'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui fait partie d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ressources naturelles Canada et le Service canadien des forêts — qui concentrent leurs efforts sur des espèces très similaires, comme les plantes et les phytoravageurs. Par exemple, Pêches et Océans possède l'expertise dans le domaine des espèces aquatiques. Ce sont des domaines d'expertise très spécialisés qu'il est bon d'avoir dans des organismes donnés.

La surveillance constitue un important défi en matière de détection précoce et d'intervention rapide. C'est une responsabilité qui échoit non seulement au gouvernement fédéral, mais également aux gouvernements provinciaux. La surveillance des espèces envahissantes et de la biodiversité est une tâche ambitieuse. Si le gouvernement fédéral concentre ses efforts sur la surveillance, il serait préférable de cibler les secteurs à proximité des points d'entrée. Le rôle fédéral dont j'ai parlé en lien avec le commerce et le transport internationaux... on est en droit de s'attendre à voir les premiers signes de la présence de nouveaux envahisseurs au pays dans ces principaux points d'entrée. Si le gouvernement fédéral devait établir des priorités, ce sont les secteurs qui s'imposeraient.

En ce qui a trait à la surveillance, c'est une tâche bien plus vaste que celle qui échoit au seul gouvernement fédéral. J'ai parlé des provinces et des territoires, mais nous finançons des activités bénéfiques où des Canadiens, des citoyens de la science, vont dans les écosystèmes et les habitats pour vérifier la présence de nouveaux envahisseurs.

[Français]

Mme Lise St-Denis: Vous dites que cela relève des compétences provinciale et fédérale à la fois. Or quelles sont les actions bilatérales entreprises par le Canada pour lutter contre ces espèces envahissantes?

[Traduction]

M. Robert McLean: Mardi dernier, j'ai parlé des différents partenariats fédéraux-provinciaux que nous avons mis sur pied. Un partenariat fédéral-provincial a trait aux espèces aquatiques, ainsi qu'aux plantes et aux phytoravageurs, de même qu'aux ravageurs forestiers. Ce sont ces partenariats fédéraux-provinciaux qui constituent réellement un mécanisme efficace pour établir des priorités collectives.

La discussion doit ensuite porter sur les deux questions suivantes: quels sont les organismes fédéraux les mieux placés pour exécuter ces priorités? Quels sont les rôles appropriés pour les gouvernements provinciaux? Les provinces ont tendance à se concentrer un peu plus sur l'aspect gestion. La priorité devrait être accordée aux pouvoirs en matière de commerce et de transport internationaux qui relèvent du gouvernement fédéral, tandis que les provinces et les territoires possèdent une partie des leviers, de la capacité et des ressources humaines pour véritablement assumer l'aspect relatif à la gestion des espèces exotiques envahissantes.

Mon collègue de Ressources naturelles Canada voudrait peut-être ajouter quelques commentaires au sujet des rôles des gouvernements fédéral et provinciaux en matière de ravageurs forestiers.

M. Ken Farr (gestionnaire, Service canadien des forêts, Relations science et politiques, Division de la politique scientifique, ministère des Ressources naturelles): Merci.

En ce qui a trait à Ressources naturelles Canada, le Service canadien des forêts est l'un des partenaires de la Stratégie nationale sur les ravageurs forestiers depuis quelque six ans, sous l'égide du Conseil canadien des ministres des forêts. Pour l'essentiel, il s'agit d'un moyen de communication entre le gouvernement fédéral et les provinces en ce qui concerne les difficultés communes causées par des espèces envahissantes. Pensons par exemple à des pathogènes comme le champignon qui cause la maladie de l'« encre des chênes rouges », qui pourrait entrer dans différentes régions du pays. La stratégie nous permet de communiquer les renseignements relatifs aux analyses de risque, aux priorités et à la possibilité que les ravageurs forestiers deviennent un grave problème pour diverses administrations. Je suis convaincu que les partenariats avec les administrations provinciales sont l'un des moyens les plus efficaces pour faire la lutte aux espèces exotiques envahissantes à l'échelon national.

• (1150)

[Français]

Mme Lise St-Denis: Vous avez parlé des espèces envahissantes aquatiques. Notre mandat porte sur les espèces envahissantes terrestres.

Dans la lutte contre les espèces envahissantes, doit-on nécessairement dissocier les espèces envahissantes terrestres des espèces envahissantes qui sévissent en milieu aquatique?

[Traduction]

M. Robert McLean: Pas nécessairement. Nous observons des cas d'introduction d'espèces envahissantes où la voie d'entrée introduit des espèces qui envahissent à la fois les écosystèmes terrestres et aquatiques. S'il s'agit d'une voie d'accès commune, c'est logique. Dans d'autres cas, comme l'eau de ballast, il s'agit d'une voie d'entrée strictement aquatique. Les partenariats sont établis en fonction du type de voie d'entrée.

Le président: Merci.

[Français]

Merci, madame St-Denis.

[Traduction]

Le prochain intervenant à prendre la parole est M. Toet.

M. Lawrence Toet (Elmwood—Transcona, PCC): Merci.

Monsieur McLean, ma question porte sur un document que, à ma connaissance, vous nous avez fourni. Il est intitulé Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes. Vous l'avez remis à tous les membres du comité. Je tenais à le préciser avant de poser des questions sur un document que tous n'auront peut-être pas sous la main.

Vous avez donné certaines définitions. Vous établissez une distinction entre les notions d'« espèces envahissantes » et d'« espèces exotiques envahissantes ». Vous définissez les espèces envahissantes ainsi:

... une plante, un animal (poissons compris) ou un micro-organisme qui a été introduit, du fait de l'activité humaine, ailleurs que dans son aire passée ou présente de répartition naturelle. On les appelle parfois espèces étrangères ou espèces non indigènes. Les introductions peuvent être délibérées ou accidentelles, et peuvent être bénéfiques (comme dans le cas du maïs, du blé et du cheptel domestique) ou dommageables (comme dans le cas de l'euphorbe éulse, de la moule zébrée et du sanglier).

Vous poursuivez ensuite ainsi:

Une espèce exotique envahissante est une espèce exotique dont l'introduction ou la propagation menace l'environnement, l'économie ou la société, y compris la santé humaine. Les bactéries, les virus ou les champignons d'origine étrangère, les végétaux aquatiques et terrestres, les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les amphibiens, les poissons et les invertébrés (ce qui inclut les insectes, les crustacés et les mollusques) peuvent tous devenir des envahisseurs.

J'aimerais obtenir des précisions sur cet énoncé. Vous affirmez que les espèces envahissantes ne sont pas nécessairement nuisibles. Les espèces exotiques envahissantes sont celles qui menacent l'environnement, l'économie ou la société. Ai-je bien compris?

M. Robert McLean: Oui.

M. Lawrence Toet: J'aimerais revenir aux éléments fondateurs de la stratégie. Je présumerais que cette stratégie découle, à tout le moins en partie, des obligations internationales du Canada.

M. Robert McLean: Exact. Elle tire son origine de la Convention sur la diversité biologique. En 1996, le Canada a adopté une Stratégie canadienne de la biodiversité. La lutte aux espèces exotiques envahissantes était l'un des domaines prioritaires cernés par les ministres fédéraux et provinciaux en 2000, ce qui a mené à l'adoption de la Stratégie en 2004.

M. Lawrence Toet: Merci.

Même si cela se déroule sur le front international, est-ce une stratégie canadienne?

M. Robert McLean: Oui.

M. Lawrence Toet: Dans le cadre de ces ententes, nous disposons de marges de manoeuvre pour mettre en oeuvre la stratégie qui nous apparaît appropriée.

M. Robert McLean: Parfaitement.

M. Lawrence Toet: J'aimerais parler un peu des stratégies adoptées par d'autres pays, comme les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, par exemple. Je présume que leurs stratégies sont différentes. Pourriez-vous nous donner un aperçu de quelques-unes de ces différences?

M. Robert McLean: Dans l'ensemble, l'effort stratégique des mesures mises en place de ces pays ont bien des choses en commun. L'accent est mis sur les voies d'entrée et la prévention. C'était certes la priorité des États-Unis. La Nouvelle-Zélande, en particulier, est peut-être le pays le plus actif en ce qui a trait à la fermeture des voies d'entrée. Bien entendu, l'Australie est un pays dont les antécédents d'espèces assez envahissantes remontent à loin, alors elle met également l'accent sur l'aspect préventif.

Ces trois pays ont appris la même leçon que nous, c'est-à-dire que, une fois que ces espèces s'établissent, il est, pour l'essentiel, impossible de les éradiquer. Il est préférable de les empêcher d'arriver ici dès le départ. En réalité, nos stratégies ont bien des choses en commun.

Voici mon second commentaire: nous avons rencontré les représentants du conseil des espèces envahissantes des États-Unis. Il s'agit d'un conseil d'organismes fédéraux. Nous avons des pourparlers avec les représentants du conseil pour nous assurer d'adopter une approche uniforme. L'Amérique du Nord a besoin d'un périmètre nord-américain, si vous voulez, parce que les espèces peuvent s'introduire dans les écosystèmes américains puis se déplacer vers le Canada, et l'inverse est tout aussi vrai. En étant sur la même longueur d'ondes en ce qui a trait à l'évaluation des risques et des espèces et des voies d'entrée prioritaires, nous pouvons alors être globalement plus efficaces.

● (1155)

M. Lawrence Toet: En effet. Comme nous sommes signataires des mêmes ententes internationales relatives aux espèces envahissantes, les pays collaborent-ils?

M. Robert McLean: Oui.

M. Lawrence Toet: Pourriez-vous nous donner un aperçu de la façon dont cela fonctionne?

M. Robert McLean: L'un des exemples est l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes, que mon collègue a mentionnée mardi dernier, si je me souviens bien. Cette organisation assure la collaboration en matière d'évaluation des risques. Si nous effectuons une évaluation des risques au Canada relativement à une espèce donnée, et que les États-Unis examinent cette même espèce, il est important que nous en arrivions à une conclusion similaire ou identique. Cette organisation nord-américaine offre l'occasion d'en arriver à ces décisions communes.

Bien que cela ne relève pas du mandat de votre comité, je sais qu'il se passe exactement la même chose entre les représentants canadiens et américains au sujet des espèces aquatiques.

M. Lawrence Toet: J'aimerais maintenant vous poser une question quelque peu hypothétique. Si nous apportons des modifications à notre approche en matière d'espèces envahissantes afin qu'elle soit plus similaire à celle d'un autre pays, comme les États-Unis, la Nouvelle-Zélande ou l'Australie, serait-il possible de le faire tout en continuant à nous acquitter de nos obligations internationales? Je présume que nous nous acquitons de nos obligations internationales en ce moment. Y a-t-il place pour des modifications dans ce cadre?

Le président: Vous avez 15 secondes pour répondre.

M. Robert McLean: Je vais me hasarder et vous répondre oui. Cela dépendrait de la modification, mais, à l'heure actuelle, je ne vois rien qui nous empêcherait d'adopter ce que nous faisons maintenant. Nous disposons de cette souplesse.

Le président: D'accord. Merci beaucoup.

Le dernier intervenant de cette série de questions est M. Casey. Vous avez six minutes.

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Merci, monsieur le président.

Chers membres du comité et messieurs les témoins, je tiens à vous dire que je remplace Kirsty Duncan. Mme Duncan saurait beaucoup mieux que moi vous poser des questions mûrement réfléchies, plus fouillées et mieux formulées. De plus, je n'ai pas eu l'occasion d'assister à vos exposés. J'implore votre patience: je prendrai moins de six minutes.

Je suis originaire de l'Île-du-Prince-Édouard, alors voici ma question. Quelles sont les espèces exotiques envahissantes qui menacent mon petit coin de pays?

M. Robert McLean: Celle qui me vient immédiatement à l'esprit, et je n'arrive pas à la retrouver dans mes notes, est un kyste de la pomme de terre ou nématode à kyste de la pomme de terre, si je me souviens bien, qui en fait a mené à... c'était il y a cinq ou six ans, et j'aurais donc besoin de l'aide de collègues de l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui auraient travaillé sur ce dossier précis.

M. Sean Casey: C'était une verrue de la pomme de terre.

M. Robert McLean: C'est ça. C'était la verrue de la pomme de terre, comme vous le savez sans doute trop bien, et je suis certain que vous savez mieux que moi qu'elle a fermé les marchés d'exportation vers les États-Unis. C'est l'un des risques importants que présentent les espèces envahissantes. C'est un bon exemple — ou un mauvais, c'est selon.

M. Sean Casey: Toutefois, je crois me souvenir que le problème avait été réglé efficacement. Il a effectivement fallu un certain temps.

En voyez-vous d'autres à l'horizon à l'heure actuelle?

M. Robert McLean: J'implorerais votre indulgence et vous demanderais de me permettre de vous revenir un peu plus tard avec une liste des espèces qui pourraient être envahissantes pour l'Î.-P.-É.

Pensiez-vous à des espèces établies ou à de nouvelles espèces?

M. Sean Casey: Je dirais des espèces établies. Vous avez une stratégie pour faire la lutte aux espèces exotiques envahissantes. Ma question, présentée du point de vue de l'Île-du-Prince-Édouard, porte sur ce qui est pertinent à mes yeux.

À l'Île-du-Prince-Édouard, nous sommes également très fiers de notre parc national. Y a-t-il quelque chose dont je devrais être au courant qui serait unique au parc national de l'Île-du-Prince-Édouard?

• (1200)

M. Mike Wong: Un peu comme vous l'a dit mon collègue, il me faudra obtenir ce renseignement du parc lui-même et le faire parvenir au comité.

M. Sean Casey: D'accord.

Merci, messieurs.

Je vais tenter de faire ma part pour vous permettre de respecter l'horaire. Monsieur le président, c'est tout pour moi.

Le président: Merci.

Voici qui mettra fin à cette table ronde de témoins. Nous allons suspendre la séance pour quelques minutes afin d'installer la vidéoconférence et de vous permettre de dîner. J'aimerais remercier les témoins d'être revenus comparaître devant nous aujourd'hui.

• (1200)

(Pause)

• (1205)

Le président: La séance va reprendre.

Je souhaite la bienvenue à nos invités, M. Peter MacLeod et M. Dennis Prouse, de CropLife.

M. Christopher Majka se joint à nous par vidéoconférence.

Ai-je bien prononcé votre nom?

M. Christopher Majka (associé de recherche, Musée de la Nouvelle-Écosse, à titre personnel): Il se prononce comme Marika, mais sans le « R ».

Le président: Merci beaucoup.

Je vous souhaite la bienvenue à tous.

Nous allons commencer par un exposé présenté par les représentants de CropLife, suivis de M. Majka.

Allez-y, monsieur MacLeod. Vous avez jusqu'à 10 minutes.

M. Peter MacLeod (vice-président, Produits chimiques pour la protection des cultures, CropLife Canada): Bonjour. Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître ici aujourd'hui.

Comme l'a dit l'honorable président, je m'appelle Peter MacLeod. Je suis vice-président de la division Produits chimiques de CropLife Canada.

CropLife Canada est une association commerciale qui représente les développeurs, les fabricants et les distributeurs de technologies phytoscientifiques, notamment des produits de lutte antiparasitaire.

Aujourd'hui, je suis accompagné par Dennis Prouse, le vice-président aux Affaires gouvernementales de CropLife.

CropLife Canada se concentre principalement sur le secteur de l'agriculture, mais nos sociétés membres élaborent également des produits antiparasitaires pour des usages non agricoles et sont profondément conscients de l'importance de mettre en place des outils afin de faire la lutte aux espèces envahissantes.

Les espèces envahissantes possèdent le potentiel considérable de dévaster l'économie canadienne. Récemment, on a évalué que les seuls secteurs de l'agriculture et de la foresterie comptaient pour 100 milliards de dollars par année, deux secteurs particulièrement vulnérables à la menace que représentent les espèces envahissantes. Les mauvaises herbes, les insectes et la maladie menacent constamment les fermiers canadiens. Les mauvaises herbes font la concurrence aux nutriments pour l'eau et l'espace, tandis que les insectes et la maladie endommagent les récoltes et peuvent réduire considérablement les rendements et la qualité, s'ils ne sont pas contrôlés.

Par ailleurs, il est encore plus difficile de contrôler les espèces envahissantes, comme le savent les membres de votre comité, que la menace moyenne. En tant qu'industrie, nous encourageons les agriculteurs à employer des pratiques de lutte antiparasitaire intégrée, pratiques qui peuvent faire une énorme différence dans la lutte aux espèces envahissantes.

Pour ceux qui ne connaissent pas l'expression, la lutte antiparasitaire intégrée est une approche holistique de lutte antiparasitaire. Les pesticides que nos sociétés membres mettent au point et distribuent sont des outils extrêmement perfectionnés qui jouent un rôle dans la lutte antiparasitaire intégrée. De fait, les pesticides d'aujourd'hui peuvent être appliqués en concentration extrêmement faible — par exemple, des concentrations aussi faibles que quelques grammes par acre. En outre, ils sont conçus pour cibler des ravageurs bien précis, puis se décomposer très rapidement en substances inoffensives.

L'industrie investit régulièrement jusqu'à 11 p. 100 des bénéfices qu'elle tire de ses ventes en recherche et développement afin de s'assurer d'offrir aux agriculteurs l'accès à un large éventail d'outils efficaces et sécuritaires. Cependant, nous allons plus loin. En tant qu'industrie, depuis plus de 20 ans, nous avons investi dans une pratique d'intendance du cycle de vie complet qui fait de nous des leaders en matière de pratiques environnementales responsables.

Il faut des décennies de recherche et d'essais pour mettre au point chaque pesticide, dont le coût s'élève approximativement à 250 millions de dollars en recherche et développement, tout cela avant la toute première vente. Les avantages qui résultent de ces investissements sont considérables. Au Canada seulement, le recours aux pesticides et aux phytobiotechnologies accroît les bénéfices à la ferme en augmentant à la fois la qualité et la quantité des cultures commerciales et des récoltes de fruits et de légumes, pour atteindre la coquette somme de huit milliards de dollars par année. De nombreux autres secteurs de l'économie canadienne s'en voient renforcés, notamment la fabrication, le commerce de gros et de détail, ainsi que le marché de l'emploi, puisque 97 000 emplois canadiens à temps plein supplémentaires sont créés.

Au bout du compte, des avantages de nos technologies augmentent également le montant des impôts qui seront versés dans les coffres des gouvernements fédéral et provinciaux et des administrations municipales. Le 385 millions de dollars supplémentaires d'impôt produits par notre industrie contribuent ensuite à payer pour des éléments aussi importants que les soins de santé, l'éducation et l'infrastructure.

L'autre endroit où notre technologie apporte une contribution indéniable à la vie quotidienne des Canadiens, c'est à la caisse des épiceries locales: grâce à la lutte antiparasitaire efficace et sécuritaire qui permet d'éliminer les ravageurs nuisibles, notre technologie permet aux familles canadiennes de faire des économies de 58 p. 100 sur le montant de leur épicerie hebdomadaire.

C'est le côté économique de l'équation, qui explique à lui seul l'importance de la lutte antiparasitaire, particulièrement pour les espèces envahissantes. En deux mots, il y a trop en jeu pour traiter à la légère la menace que représentent les espèces envahissantes.

Ensuite, notre industrie est tout aussi préoccupée que le grand public au sujet de la perte des habitats naturels. En tant qu'industrie, l'une de nos principales contributions à la société consiste à faire en sorte que les agriculteurs puissent cultiver davantage de nourriture en utilisant moins de terres. Au Canada, cela a non seulement permis de conserver l'habitat naturel intact, mais cela a également eu pour effet de remettre en état des terres peu productives ou à risque qui ont déjà été cultivées par le passé et qui peuvent redevenir des milieux humides ou sauvages.

En tant qu'industrie, nous espérons, grâce à notre comparution devant vous aujourd'hui, pouvoir prendre part au dialogue sur la lutte antiparasitaire contre les espèces envahissantes au Canada. Nos technologies sont des outils importants pour mener cette lutte, mais

nous reconnaissons que des gens soulèvent des questions et des préoccupations à leur sujet.

Santé Canada réglemente les pesticides par le truchement de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire; pourtant, malgré le strict contrôle réglementaire du gouvernement fédéral, les produits de notre industrie ont fait l'objet d'un grand nombre de restrictions injustifiables et d'interdictions de divers gouvernements provinciaux et diverses administrations municipales.

Nous sommes convaincus que les conceptions erronées relatives à la sécurité de nos produits ainsi que le caractère adéquat des contrôles réglementaires de l'ARLA constituent un obstacle à l'élaboration d'une stratégie efficace de lutte antiparasitaire ciblant les ravageurs envahissants. Voilà une possibilité particulièrement frustrante, au vu du fait que le processus d'homologation des pesticides du Canada est l'un des plus rigoureux au monde sur le plan scientifique.

- (1210)

Les pesticides ne sont pas la seule solution dans la lutte antiparasitaire qui cible les espèces envahissantes, mais ils sont certainement l'un des outils dans la boîte à outils.

Pour conclure, votre comité demande que la lutte antiparasitaire à la menace nationale que représentent les espèces envahissantes s'effectue de manière coopérative qui tire parti de l'expérience de notre industrie, d'autres industries, du milieu universitaire et de divers organismes spécialisés en espèces envahissantes, comme ceux qui ont comparu devant vous. La coopération inclut les trois ordres de gouvernement. Il faut reconnaître le rôle que peuvent jouer les pesticides pour contribuer à la lutte antiparasitaire qui cible les espèces envahissantes et l'étudier davantage. La recherche et la mise au point collaboratives doivent non seulement être encouragées, mais habilitées.

Face à des menaces économiques et environnementales évidentes, le système réglementaire doit faire montre de souplesse et réagir rapidement afin que de nouveaux outils soient mis en marché aussi rapidement qu'il soit possible de le faire de manière responsable. À partir de là, le coût du processus réglementaire doit être pris en considération, à tout le moins de notre point de vue. Compte tenu du coût élevé de la recherche et du développement — plus d'un quart de millions de dollars par nouveau produit — et du très faible potentiel de volume de ventes pour un produit élaboré précisément pour une espèce envahissante donnée, il faut éviter les fardeaux réglementaires supplémentaires qui diminuent davantage la possibilité de récupérer l'investissement.

Enfin, s'il a pour but de gérer de manière efficace la menace que représentent les espèces envahissantes, le gouvernement du Canada doit se porter à la défense de son propre système de réglementation. L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire fait de l'excellent travail. C'est un système de réglementation qui s'appuie sur des données probantes, l'excellence de ses résultats pour assurer la sécurité des Canadiens n'est plus à démontrer, et il a une excellente réputation internationale; de nombreux autres pays soulignent régulièrement le travail judicieux mené par l'ARLA et en tirent parti.

Pourtant, les Canadiens savent bien peu de choses sur la réglementation des pesticides. Ils connaissent très bien le rôle de réglementation de Transports Canada et la surveillance qu'il exerce sur la sécurité automobile. Ils connaissent les organismes de réglementation de la salubrité alimentaire qui font en sorte que notre approvisionnement alimentaire est l'un des plus salubres au monde. Cependant, peut-être en raison du côté controversé des pesticides, nous n'entendons pas le gouvernement du Canada mettre en valeur publiquement les forces et les avantages du système de réglementation. C'est malheureux. Il faudra commencer à faire sérieusement ce travail de reconnaissance, afin de donner confiance aux Canadiens à l'égard des produits qui serviront inévitablement à faire la lutte aux espèces envahissantes.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de m'écouter aujourd'hui. CropLife et ses sociétés membres sont impatientes de participer à l'élaboration de la solution qui réglera le problème des espèces envahissantes.

Je me ferai un plaisir de répondre à toute question.

• (1215)

Le président: Merci, monsieur MacLeod.

Notre prochain témoin est M. Majka.

M. Christopher Majka: Merci beaucoup.

Bonjour. Je suis très heureux de me trouver devant votre Comité. Je m'appelle Christopher Majka. Je suis ici en tant que chercheur dans les domaines de l'écologie, de la biodiversité et de la taxonomie des invertébrés – notamment les coléoptères – au Canada atlantique et dans le Maine.

Je suis écologiste, associé en recherche au Musée de la Nouvelle-Écosse et l'administrateur du projet Mille Yeux, un projet de surveillance du changement climatique faisant appel à la participation du public. Je devrais souligner que je ne représente officiellement aucune organisation, mais que mon témoignage se fonde sur des compétences en recherche dans ce domaine.

Pour commencer, je tiens à faire rapidement une distinction. On entend par espèces étrangères les espèces qui sont arrivées d'ailleurs, autrement dit, les espèces non indigènes. Les espèces envahissantes sont les espèces dont les populations et l'aire de répartition semblent s'accroître de façon spectaculaire et qui ne répondent pas aux mesures de contrôle biologique normales, souvent aux dépens des espèces indigènes.

Il faut se rappeler que les espèces étrangères ne sont pas toutes envahissantes – en fait, seule une très petite fraction l'est – et que les espèces envahissantes ne sont pas toutes étrangères. Par exemple, le dendroctone du pin ponderosa et la tordeuse des bourgeons de l'épinette sont des espèces envahissantes indigènes.

La grande majorité des espèces introduites disparaissent très rapidement en raison de l'absence des conditions nécessaires à leur survie ou s'intègrent à la mosaïque biologique. Par exemple, dans un ouvrage récent sur les coléoptères introduits dans l'Est du Canada, nous avons identifié 510 espèces. Même si l'on utilise une définition large du terme « envahissant », seulement 5 p. 100 de ces coléoptères peuvent être considérés comme envahissants et seulement un à deux pour cent sont de vraies espèces nuisibles.

Voici quelques brefs exemples d'espèces véritablement envahissantes — j'espère que les membres du comité ont les chiffres que j'ai envoyés à l'avance entre les mains. La coccinelle asiatique a été introduite en Louisiane en 1978 pour la lutte biologique contre le puceron. En 1992, l'espèce a été observée au Nouveau-Brunswick, en 1994, en Nouvelle-Écosse et en 1998, à

l'Île-du-Prince-Édouard. La figure 1 illustre une caractéristique propre aux espèces envahissantes — une dispersion très rapide sur de vastes territoires géographiques. En 2010, c'était la coccinelle la plus abondante dans de nombreux secteurs des Maritimes, et on la trouvait à peu près partout en Amérique du Nord, à l'exception du Labrador, de la Saskatchewan et du Wyoming.

C'est pourquoi les populations de plusieurs coccinelles indigènes ont grandement diminué. La coccinelle parenthèse a presque complètement disparu dans les Maritimes et dans trois autres provinces; la coccinelle à deux points, la coccinelle à bandes transversales et la coccinelle à neuf points ont disparu du Maine, et les populations des deux premières connaissent un grave déclin dans les Maritimes. Ce sont toutes des prédateurs importants des pucerons et des insectes similaires. Quel sera l'effet de leur disparition dans les nombreux habitats qu'elles occupent?

Passons maintenant à la figure 2. Le criocère du lis a été découvert en Amérique du Nord — Montréal, en 1943. Il se nourrit exclusivement de lis tigré et de fritillaire, une plante apparentée. Pendant près de 40 ans, l'espèce est demeurée confinée à l'île de Montréal. Mais soudainement, le criocère du lis a commencé à étendre rapidement son aire de répartition et a été observé à Ottawa en 1981, à Halifax en 1992, à Toronto en 1993 et à Portage la Prairie en 1999. Aux États-Unis, on l'a d'abord observé à Cambridge, au Massachusetts, en 1992, et il s'est depuis répandu dans tout le Maine, le New Hampshire, le Rhode Island, le Connecticut et dans le nord du Vermont.

La figure 2 illustre la dispersion de cette espèce dans les Maritimes et les secteurs adjacents du Maine. À nouveau, nous observons une dispersion très rapide dans un vaste territoire géographique, ce qui est caractéristique des espèces envahissantes. Le criocère du lis a de graves répercussions sur le secteur horticole, il décime les lis, et de nombreux jardiniers et producteurs cessent tout simplement de cultiver cette plante. De plus, au Nouveau-Brunswick, nous avons observé le criocère du lis sur le lis du Canada, une plante indigène déjà considérée comme rare et menacée dans plusieurs provinces et États.

À la lumière de ces exemples, de quelle façon le changement climatique entre-t-il en ligne de compte sur le plan de l'épidémiologie des espèces envahissantes? La grande majorité des espèces étrangères, envahissantes ou non, sont des opportunistes écologiques, qui prospèrent dans les habitats perturbés, contrairement à de nombreuses espèces indigènes qui fréquentent les habitats indigènes intacts. Les effets du changement climatique perturberont de plus en plus l'équilibre écologique, à l'avantage des opportunistes écologiques. La civilisation moderne a créé de vastes étendues d'habitat perturbé comme les pelouses, les champs agricoles, les pâturages, les parcours de golf, les plantations forestières, les emprises des routes et les terrains vagues.

La place qu'occupent ces habitats perturbés dans le paysage s'accroît rapidement. Par exemple, en Nouvelle-Écosse, après la Seconde Guerre mondiale, 40 p. 100 des terrains forestiers étaient considérés comme vieux; maintenant, c'est moins de 1 p. 100. Donc, il y a de plus en plus de secteurs propices aux espèces fauniques qui fréquentent les environnements perturbés et il se pourrait que le changement climatique favorise cette situation.

Selon les prévisions des climatologues, en règle générale, le changement climatique aura pour effet d'accroître les régimes climatiques actuels; les sécheresses seront plus fréquentes dans les régions sèches; il y aura davantage de précipitations dans les régions humides; les vagues de chaleur seront plus graves; les vagues de froid seront plus intenses; les feux de forêt seront plus fréquents tout comme les événements météorologiques extrêmes. Ces situations ont un impact disproportionné sur les espèces indigènes dont la grande partie est adaptée aux conditions environnementales actuelles.

• (1220)

Par conséquent, nous pouvons prévoir une augmentation des possibilités que les espèces envahissantes s'établissent et du nombre d'habitats des espèces envahissantes déjà établies; de plus, des espèces étrangères existantes qui ne sont pas encore envahissantes pourraient le devenir à mesure que les conditions environnementales leur permettront de se libérer de leurs restrictions écologiques.

Quelles pourraient être les conséquences? Prenons un exemple tiré des recherches menées par mes collègues entomologistes, Owen Olfert et Ross Weiss, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, à Saskatoon. La figure 3, qui est incluse dans votre liasse, est adaptée de leur étude de trois importants coléoptères étrangers et envahissants: le criocère des céréales, ravageur du blé, de l'avoine et de l'orge, le charançon de la graine du chou, ravageur des plantes de la famille de la moutarde, dont le canola, la moutarde, le chou et le brocoli; et le méligèthe des crucifères, qui est un autre ravageur dangereux des plantes de moutarde, et en particulier, du canola.

Le logiciel de modélisation CLIMEX, qui intègre de l'information sur les tolérances écologiques des ravageurs, comme leurs réactions à la chaleur, à la lumière, à l'humidité, etc., ainsi que des données climatiques, génère un indice qui montre comment des régions du pays peuvent devenir favorables ou défavorables selon les variations de la température et de l'humidité, comme on en prévoit dans le cadre des changements climatiques.

La figure 3 montre les résultats d'une augmentation de la température de 3 °C, qui est considérée comme une valeur intermédiaire entre les scénarios faible et élevé d'émissions de gaz à effet de serre pour le Canada d'ici la fin du siècle. Les résultats sont frappants. Cette augmentation de la température rendrait propre, favorable ou très favorable à l'établissement de ces trois espèces envahissantes une proportion beaucoup plus grande du territoire canadien. Il va sans dire que cela aurait des conséquences économiques très importantes. Et ce processus est peut-être déjà entamé.

Je vais revenir sur le criocère du lys pour un moment. Même si nous ne savons pas exactement pourquoi cette espèce est restée confinée à l'île de Montréal pendant près de 40 ans, ce phénomène de libération soudaine des contraintes écologiques, et de dispersion et de colonisation rapides est conforme à l'effet des changements climatiques sur les populations.

Alors, que faut-il faire? Il existe plusieurs aspects prioritaires.

Premièrement, nous devons consacrer beaucoup plus de ressources aux recherches sur la biodiversité. Nous devons déterminer les espèces qui sont présentes, celles qui ne le sont pas et celles qui risquent d'être menacées par les espèces envahissantes. Tant que nous ne disposerons pas d'un bon inventaire biologique, nous continuerons de tâtonner. Même si nous décelons des espèces étrangères, nous ne pouvons pas déterminer si elles sont nouvelles ou si elles sont passées inaperçues pendant des décennies ou des siècles.

Deuxièmement, pour réaliser un inventaire biologique, nous avons besoin de beaucoup plus de fonds pour mettre en place et maintenir les ressources taxonomiques: musées, collections de référence, experts en taxonomie et publications. Les ressources financières consacrées à toutes ces questions ont radicalement diminué. Le programme de publication de monographies du Conseil national de recherches du Canada a été abandonné en 2010, faute de financement.

Troisièmement, il faut exercer une surveillance des nouvelles espèces étrangères et des changements dans la répartition des espèces étrangères établies qui pourraient subir l'influence des changements climatiques. Et on ne saurait se limiter aux espèces envahissantes déjà connues. Nous devons ratisser large, car, pour reprendre les mots d'un ancien secrétaire américain à la Défense, il y a là des « inconnus inconnus ».

Quatrièmement, afin de pouvoir utiliser des programmes de modélisation évolués comme CLIMEX, nous avons besoin d'informations éco-physiologiques détaillées sur les éventuelles espèces envahissantes. Autrement, nous manquons de données précises à insérer dans les modèles. Pour réaliser ces recherches, il faudrait consacrer davantage et non pas moins d'argent à Environnement Canada.

Cinquièmement, que je sache, les changements climatiques ne sont pas officiellement intégrés aux processus fédéraux d'évaluation et de gestion des risques. Un symposium d'une journée a été organisé en novembre 2008 par le Projet de recherche sur les politiques. Les participants ont cerné un certain nombre de défis à relever afin d'intégrer les changements climatiques à l'évaluation et à la gestion des risques. En voici quelques exemples: élaborer des modèles précis sur les changements climatiques; sensibiliser les institutions aux changements climatiques; acquérir une expertise biologique, climatique et technique; canaliser des fonds vers ces processus; intégrer la conscience des changements climatiques à l'élaboration des politiques dans d'autres secteurs sociaux et économiques, et favoriser la prise de décisions à long terme. Il s'agit d'objectifs gouvernementaux et institutionnels très importants, et pourtant, la plupart sont atteints.

Enfin, comme, je l'espère, ces quelques exemples le montrent, les changements climatiques représentent une bombe à retardement en ce qui concerne les espèces envahissantes et bien d'autres sujets. Le Canada que nous habitons a pris quelque 20 000 ans — soit depuis la dernière ère glaciaire — pour atteindre un équilibre écologique. Or, nous avons déjà réussi à perturber considérablement cet équilibre. Dès lors que le climat, pierre angulaire de l'écologie, commence à changer, tout devient possible, et personne ne peut dire où cela nous mènera. Il importe d'élaborer des mesures comme celles que j'ai évoquées pour se prémunir contre les risques, mais il importe encore plus de faire tout ce qui est possible pour réduire au minimum les changements climatiques. Le prix à payer si nous ne faisons rien sera beaucoup plus élevé que le coût de n'importe quelle mesure.

Merci beaucoup.

• (1225)

Le président: Monsieur Majka, vous avez respecté la limite de temps. Merci beaucoup.

Au point 5, vous avez conclu en disant « la plupart sont atteints » tandis que, selon les notes de votre exposé, « la plupart sont loin d'être atteints ». Je voulais juste clarifier cela.

M. Christopher Majka: Oui. J'aurais dû dire que « la plupart sont loin d'être atteints ».

Le président: Merci de l'avoir précisé.

Monsieur Woodworth, la première série de questions est pour vous. Vous avez sept minutes.

M. Stephen Woodworth (Kitchener-Centre, PCC): Merci beaucoup.

Monsieur Majka, je vous remercie des efforts que vous avez déployés pour être ici aujourd'hui. Je regrette de ne pas avoir le temps d'apprendre à vous connaître ou d'avoir une conversation avec vous, mais vous comprendrez que j'ai sept minutes et que je dois aller droit au but. C'est donc dans ce contexte que je vais vous poser mes questions. J'espère que nous aurons l'occasion de nous rencontrer de nouveau et de discuter.

M. Christopher Majka: Avec plaisir.

M. Stephen Woodworth: Merci.

J'aimerais tout d'abord vous demander votre point de vue. Êtes-vous d'accord avec moi pour dire que les données scientifiques indépendantes sont essentielles à l'élaboration de politiques rationnelles?

M. Christopher Majka: Tout à fait.

M. Stephen Woodworth: Lorsque l'on croit avoir affaire à un expert indépendant et entendre son avis indépendant, il faut donc faire attention et s'assurer de ne pas se fonder sur l'avis d'une personne qui a des intérêts partisans actifs. Êtes-vous d'accord?

M. Christopher Majka: Oui. Il est important que les politiques soient fondées sur la science et que la science ne soit pas utilisée comme une composante stratégique.

M. Stephen Woodworth: C'est exact. Vous comprendrez donc que je dois faire très attention aux données qui sont présentées par une source partisane, compte tenu de ma position en tant que décideur. Vous comprenez?

M. Christopher Majka: Oui. Évidemment.

M. Stephen Woodworth: Vous considérez-vous comme un expert indépendant et impartial?

M. Christopher Majka: Oui. Aucune organisation ayant des intérêts en foresterie, en agriculture ou autres ne me verse de rémunération. Comme je l'ai mentionné, je suis écologiste et associé de recherche dans un musée. Mes intérêts sont donc purement écologiques...

M. Stephen Woodworth: Je ne voulais pas laisser entendre qu'on vous payait. Mais considérez-vous que vous avez une approche non partisane des enjeux?

M. Christopher Majka: Oui. Parfaitement.

M. Stephen Woodworth: Je vais vous lire quelque chose:

L'approche du gouvernement canadien actuel, qui repose sur l'autorité suprême de son chef, une attitude hyperpartisane, des points de clivage, des jeux à somme nulle et où l'ignorance l'emporte sur les connaissances devient de plus en plus calamiteuse.

Selon vous, cela ressemble-t-il à quelque chose que dirait un scientifique impartial?

M. Christopher Majka: Je ne parlais pas de la science dans ce contexte.

M. Stephen Woodworth: D'accord, mais établissons tout d'abord quelque chose. Vous souvenez-vous d'avoir prononcé l'énoncé que je viens de lire? Il s'agit bien d'une déclaration que vous avez faite?

M. Christopher Majka: Oui. En tant qu'écologiste, j'ai été très critique des politiques du gouvernement fédéral, en particulier en ce qui concerne les changements climatiques et la biodiversité.

M. Stephen Woodworth: Et si je vous lisais une autre déclaration: « Les tentatives déployées par Stephen Harper pour contrecarrer ce projet de loi » — il s'agit du projet de loi sur les changements climatiques présenté par le NPD — « semblent viser à débarrasser la politique environnementale canadienne de tout contenu pertinent avant les négociations qui doivent avoir lieu à Copenhague ». À votre avis, s'agit-il d'une déclaration scientifique non partisane?

M. Christopher Majka: Dans ce cas-là, je parlais dans le contexte de la politique stratégique. C'est ce que je crois, et c'est mon point de vue impartial en tant qu'écologiste.

M. Stephen Woodworth: Êtes-vous en train de me dire que vous considérez la déclaration que je viens de vous lire comme une déclaration impartiale? Est-ce que c'est cela que vous êtes en train de dire?

M. Christopher Majka: Il s'agit sans doute d'une déclaration partielle, en ce sens que j'ai une opinion assez tranchée sur la politique.

M. Stephen Woodworth: Vous pouvez comprendre pourquoi je ne vous considérerai pas comme un témoin impartial, indépendant et non partisan à la lumière de ces deux déclarations?

M. Christopher Majka: C'est à vous de décider ce que vous pensez de moi. Je pense que ce qui est important dans toutes les branches de la science, c'est d'évaluer toute chose selon sa validité, en se fondant uniquement sur les faits.

● (1230)

M. Stephen Woodworth: Malheureusement, nous devons faire attention lorsque nous interrogeons des gens qui se présentent devant nous avec des faits dont ils veulent être sûrs de prouver la validité.

Connaissez-vous le Projet Démocratie?

M. Christopher Majka: Oui. Certainement. J'ai eu un rôle à jouer dans ce projet.

M. Stephen Woodworth: C'est exact. Si j'ai bien compris, le Projet Démocratie était un outil statistique qui fournissait de l'information sur chaque circonscription. Il permettait de prédire quel candidat de l'opposition avait les meilleures chances de l'emporter sur les conservateurs. Vous souvenez-vous de cela?

M. Christopher Majka: Oui. Tout à fait.

M. Stephen Woodworth: En fait, aux dernières élections, vous avez participé au Projet Démocratie en vue de causer la défaite des candidats conservateurs, n'est-ce pas?

M. Christopher Majka: L'objectif premier du Projet Démocratie est d'engager une réforme électorale et politique. Nous nous intéressons particulièrement à la mise en œuvre de la représentation proportionnelle. C'est notre priorité.

Cependant, quel est le lien avec la science?

M. Stephen Woodworth: Si je vous disais que, le 11 avril 2011, vous avez écrit que les outils fournis par le Projet Démocratie étaient précisément ce dont les électeurs avaient besoin pour décider quel candidat appuyer en vue d'unir leurs forces au bénéfice de l'opposition, ne diriez-vous pas que cela donne à penser que vous travailliez pour l'opposition et contre les conservateurs? Vous ne nieriez pas cela?

M. Christopher Majka: Je vous dirais que l'objectif principal du Projet Démocratie est d'examiner la répartition équitable du pouvoir politique dans l'optique de la représentation proportionnelle. Il s'agit sans aucun doute d'une position partisane.

M. Stephen Woodworth: Sauf votre respect, je vais me fonder sur vos écrits du 11 avril 2011 à 16 h 30, qui semblaient viser à unir les partisans des candidats de l'opposition en vue de défaire les candidats conservateurs et je vais vous demander, à tout le moins, si vous comprenez pourquoi des gens comme moi, en plus de nombreux autres Canadiens qui appuient le gouvernement, devraient faire attention avant d'accepter votre témoignage sur quoi que ce soit.

Le président: Mme Leslie invoque le Règlement.

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Je comprends qu'il est nécessaire de remettre en question la crédibilité de tout témoin. Je pense que les députés qui étudient les antécédents des témoins font preuve de beaucoup de rigueur, mais, à un moment donné, je crois que les questions devraient porter sur l'enjeu scientifique à l'examen et non pas sur ce que M. Majka fait dans ses temps libres.

M. Stephen Woodworth: Est-ce que je peux réagir à ce rappel au Règlement, monsieur le président?

Le président: Oui, monsieur Woodworth. Vous le pouvez.

M. Stephen Woodworth: Les questions que j'ai posées jusqu'à maintenant visaient à déterminer si ce témoin nous révélerait ouvertement et sincèrement sa partisanerie, et je dois avouer que je l'ai trouvé très peu sincère à cet égard. Par conséquent, je voudrais souligner que je ne suis pas du tout prêt à accepter son témoignage sur quoi que ce soit et que je recommande fortement à tous ceux qui écoutent de ne pas accepter son témoignage sur des enjeux scientifiques, puisqu'il n'a pas été sincère au sujet de sa partialité et de son attitude partisane.

C'est pourquoi je ne pense pas que mes questions aient été inappropriées.

Le président: J'encouragerais tous les membres à respecter le sujet dans leurs commentaires et leurs questions.

Monsieur Woodworth, votre temps est écoulé.

Madame Liu, c'est à votre tour. Vous avez sept minutes.

Mme Laurin Liu (Rivière-des-Mille-Îles, NPD): Merci, monsieur le président.

J'aimerais remercier tous les témoins d'être ici.

Je remercie M. Majka pour son exposé très informatif sur le Projet Démocratie, mais revenons à la science.

J'aimerais revenir sur le sujet du longicorne brun de l'épinette, qui a fait l'objet de discussions au sein du comité. Je me demandais si vous pourriez nous dire comment cette espèce pourrait devenir envahissante et parler également des répercussions que pourraient avoir les changements climatiques sur cette espèce.

M. Christopher Majka: Oui. C'est un sujet très intéressant. Le longicorne brun de l'épinette est une espèce que je connais particulièrement bien, puisque nous habitons tous deux en Nouvelle-Écosse. Votre question me donne l'occasion de revenir sur plusieurs points importants que j'ai soulevés dans ma déclaration préliminaire.

Tout d'abord, nous devons avoir des données scientifiques claires qui montrent que le longicorne brun de l'épinette — je vais l'appeler le LBE par souci d'économie — est une espèce envahissante avant de tirer des conclusions hâtives et de lancer des programmes de quarantaine, d'éradication et de contrôle, et diverses initiatives de restriction de déplacement du bois, autant de choses qui ont été entreprises à l'égard du LBE. Pour obtenir ce genre d'information, il faut entreprendre des recherches qui jetteront la lumière sur la situation réelle.

Dans le cas du LBE, malheureusement, je dois dire que nous n'avons pas ces données. Cela est d'abord et avant tout dû au fait que l'Agence canadienne d'inspection des aliments n'a pas commandé d'études à ce sujet. En conséquence, 12 ans se sont écoulés depuis que le LBE est apparu sur les radars canadiens, et des sommes importantes ont été dépensées, principalement par le gouvernement fédéral, pour divers programmes qui, à mon avis, ne sont probablement pas nécessaires. En somme, le LBE est sans doute une espèce étrangère, mais, comme je l'ai souligné dans ma déclaration préliminaire, les espèces étrangères ne sont pas toutes des espèces envahissantes. Seule une très petite proportion d'entre elles le sont.

Le LBE a fait l'objet de nombreuses études en Europe, où il n'est pas une espèce envahissante, et il y a de nombreux motifs scientifiques de croire que son comportement en Nouvelle-Écosse et au Canada ne se distingue pas particulièrement de son comportement en Europe. Là-bas, il se nourrit d'arbres mourants dont la santé est mauvaise et s'inscrit ainsi dans le processus naturel de décomposition dans la forêt.

En Nouvelle-Écosse, il se nourrit presque exclusivement d'épinettes rouges. Et j'ai deux choses à dire à ce sujet. Les scientifiques s'entendent sur deux points importants. Le premier est que les longicornes bruns de l'épinette ne s'attaquent pas aux arbres sains. Le deuxième, c'est que le longicorne brun de l'épinette commencera à se nourrir d'un arbre uniquement lorsque sa santé s'est suffisamment dégradée.

La question essentielle consiste donc à déterminer si la santé des arbres dont se nourrissent les longicornes bruns de l'épinette est meilleure que celle des arbres auxquels s'attaquent les longicornes indigènes qui sont déjà nombreux dans nos forêts. Si oui, on peut considérer le LBE comme une espèce envahissante. Sinon, il ne fait que s'ajouter à la panoplie d'insectes existants qui, d'un point de vue écologique, font exactement la même chose que le LBE, c'est-à-dire qu'ils contribuent aux processus naturels de décomposition et de recyclage des éléments nutritifs qui font partie des écosystèmes forestiers.

Pourquoi ne connaissons-nous pas la réponse à cette question? C'est parce que l'ACIA ne l'a jamais posée et parce qu'elle n'a jamais commandé les essais scientifiques relativement simples et peu coûteux qui sont nécessaires pour y répondre. À mon avis, dès le début, l'ACIA a tout simplement pris la décision de considérer le LBE comme une espèce envahissante, et aucune tentative n'a été faite pour fournir les données à l'appui. L'un des principes les plus importants de l'évaluation et de la gestion des risques est la nécessité de déterminer si une espèce pose véritablement un risque. Sinon, nous ne pourrions pas distinguer les vraies espèces envahissantes des autres espèces.

Il y a une autre dimension à cette question, et cela est directement lié aux changements climatiques. Depuis les années 1960, les biologistes forestiers rendent compte de la santé et de la vigueur déclinantes de l'épinette rouge aux États-Unis. Dans certains peuplements dans le nord de la Nouvelle-Angleterre, de 30 à 60 p. 100 des épinettes rouges sont mortes, tandis que les arbres qui ont survécu font preuve d'un manque de vigueur. Les arbres dans les provinces maritimes soulèvent des préoccupations semblables. Les causes potentielles de ce dépérissement comprennent les changements climatiques; la pollution de l'air, particulièrement les pluies acides; les insectes et la maladie. Toutefois, dans une étude très importante réalisée dans l'État de New York et dans l'Ouest de la Nouvelle-Angleterre, les chercheurs ont déterminé que des facteurs climatiques — c'est-à-dire des étés exceptionnellement chauds suivis de coups de froid inhabituels en hiver — sont des facteurs importants qui contribueraient à ce dépérissement.

Ce sont précisément ces fluctuations météorologiques de plus en plus prononcées qui sont prévues dans le cadre des changements climatiques. Par conséquent, il serait raisonnable de s'attendre à ce que les épinettes rouges dans l'Est du Canada soient touchées par des fluctuations météorologiques à mesure que les changements climatiques se font ressentir, et que leur santé et leur vigueur en souffrent. Le LBE et de nombreuses autres espèces indigènes verraient donc leurs habitats se multiplier. Si cela se produit, nous pourrions être témoins d'une détérioration importante de l'épinette rouge au cours des prochaines décennies. Cette détérioration serait causée non pas par des espèces envahissantes, mais par les changements climatiques eux-mêmes. Autrement dit, le LBE pourrait être un symptôme plutôt qu'une cause du problème.

Voilà comment agissent ces deux forces en relation avec cette espèce particulière. Nous devons déterminer s'il s'agit d'une espèce envahissante avant de prendre des mesures correctives.

• (1235)

Mme Laurin Liu: Merci beaucoup pour les exemples et les données que vous avez présentés au comité aujourd'hui.

Je me demandais si vous pourriez commenter la stratégie du gouvernement relative aux espèces envahissantes. Dans votre exposé, vous avez également laissé entendre que cette stratégie nationale ne traite pas du tout des changements climatiques. Je me demandais si vous étiez d'avis que la stratégie du gouvernement devait être améliorée à cet égard.

• (1240)

M. Christopher Majka: Je pense qu'il s'agirait d'une très grande amélioration. Au symposium qui a eu lieu en novembre 2008 et auquel ont participé de nombreux différents organismes de réglementation en plus d'Agriculture Canada et des représentants du domaine forestier, on a clairement souligné l'importance de cela — en fait, il s'agit de quelque chose d'indispensable — parce que, à mesure que les changements climatiques se poursuivent, nous devons vraiment en tenir compte dans nos formules d'évaluation et de gestion des risques. Sinon, nous aurons passé outre à une composante essentielle de la situation écologique et climatologique actuelle. Je crois donc qu'il s'agit de quelque chose qu'il faut absolument faire.

Le président: Vous avez 15 secondes.

Mme Laurin Liu: D'accord. Je cède ma place. Merci.

Le président: Merci.

C'est le tour de Mme Ambler. Vous avez sept minutes.

Mme Stella Ambler (Mississauga-Sud, PCC): Monsieur le président, mes questions s'adressent aux témoins de CropLife.

Tout d'abord, pouvez-vous nous décrire toutes les mesures de sécurité relatives à la santé des humains et aux effets d'un pesticide sur l'environnement qui doivent être prises avant que ce produit puisse être utilisé au Canada?

M. Peter MacLeod: Le processus réglementaire au Canada est très semblable à celui qui est suivi dans la plupart des pays industrialisés. Il y a, en fait, probablement 250 à 260 différents types d'études scientifiques exigées par le gouvernement pour évaluer un produit avant qu'il soit approuvé ou rejeté. Sur le plan de la santé, les aspects clés qui sont évalués comprennent le risque lié au cancer et le risque lié aux anomalies congénitales. Le risque de problèmes de santé chez les humains est examiné dans 85 à 90 différentes études. En ce qui concerne l'environnement, encore une fois, il s'agit d'environ 160 études qui portent sur toutes les questions, dont les effets potentiels du pesticide lui-même ou de tout produit de dégradation, sur l'eau, le sol ou l'air, ainsi que les répercussions sur différentes espèces dans l'environnement, des abeilles aux vers de terre, en passant par les canards. On examine une multitude d'espèces afin de déterminer s'il y aura des répercussions du point de vue environnemental.

Mme Stella Ambler: Merci.

Malgré ma participation au comité, je suis surprise d'apprendre qu'il y a 250 études par produit. Je me demande comment nous pourrions mieux informer les Canadiens sur les mesures qui sont prises avant qu'un produit arrive sur le marché parce que je serais prête à parier que le Canadien moyen n'est pas conscient de l'envergure des études qui sont réalisées avant qu'un produit soit mis en vente.

Peut-être avez-vous une opinion sur l'amélioration des communications du gouvernement fédéral sur la réglementation relative aux pesticides. Je devrais peut-être adresser cette question à vous, monsieur Prouse.

M. Dennis Prouse (vice-président, Affaires gouvernementales, CropLife Canada): Je serais heureux d'en parler. Nous encourageons l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire à parler publiquement du processus et à défendre ses travaux dans le domaine de la science.

À titre d'exemple, Transports Canada parle ouvertement des règlements qu'il met en place relativement à la sécurité du transport maritime, terrestre et aérien. En fait, il y a quelque temps, nous avons vu une vidéo très instructive de Transports Canada. Elle montrait une famille qui faisait un voyage à l'étranger et mettait en lumière tout le travail qui était réalisé pour garantir que cette famille puisse voyager en toute sécurité. J'ai trouvé cette vidéo très instructive.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments réussit très bien à expliquer pourquoi le Canada est parmi les meilleurs pays au monde sur le plan de la salubrité alimentaire et à décrire les mesures qui sont prises. Pourtant, comme vous l'avez souligné, on nous renseigne très peu sur la manière dont les pesticides sont réglementés. Ce vide a permis à la peur et aux renseignements erronés de s'installer, et, par conséquent, la confiance du public relative au processus et aux produits qui seront nécessaires pour livrer un combat contre les espèces envahissantes s'est érodée.

Pour répondre brièvement à votre question, nous aimerions beaucoup que Santé Canada et son Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire jouent un rôle public plus important, décrivent le processus et montrent aux Canadiens pourquoi ils devraient faire confiance à ces règlements fondés sur des données scientifiques.

Mme Stella Ambler: Merci.

Une fois que les pesticides sont vendus, comment garantit-on qu'ils sont utilisés de manière responsable?

M. Peter MacLeod: Il y a une approche à plusieurs volets. À l'échelon fédéral, il y a des exigences. Une grande partie de cette responsabilité de garantir l'utilisation sécuritaire de ces produits incombe aux gouvernements provinciaux. Notre industrie travaille en partenariat avec les gouvernements provinciaux, entre autres pour mener une campagne très active sur l'utilisation sécuritaire des pesticides parce que les produits sont conçus pour être utilisés d'une certaine manière et parce que leur application sécuritaire est essentielle à l'innocuité du produit lui-même.

CropLife a, par exemple, parrainé un certain nombre de cliniques de pulvérisation pour les agriculteurs en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Nous montrons aux agriculteurs comment calibrer leurs pulvérisateurs de manière appropriée et comment éviter d'appliquer le produit ou de le pulvériser dans des zones fragiles. Nous avons également parrainé, avec le gouvernement de l'Ontario, une vidéo de type YouTube sur les manières de réduire l'entraînement, ce qui est nouveau pour nous. La vidéo montre aux agriculteurs comment ils peuvent s'assurer que le produit est appliqué correctement et qu'il atteindra sa cible sans dériver vers une zone fragile.

• (1245)

Mme Stella Ambler: Merci.

Peut-être pourriez-vous nous parler des répercussions des interdictions provinciales relatives aux pesticides, comme celles que nous avons en Ontario, sur la lutte contre les espèces envahissantes.

M. Dennis Prouse: Cela est lié à ce que je disais un peu plus tôt au sujet de l'érosion de la confiance du public. Le processus réglementaire est le même. Nous parlons ici de l'interdiction des pesticides en milieu urbain. Vous verrez que ces interdictions sont variées. Dans certaines provinces, ce sont les conseils municipaux qui prononcent ces interdictions en utilisant un langage très coloré pour parler des dangers allégués liés à ces pesticides. Il n'y a jamais d'examen scientifiques par les pairs, mais ce langage est toujours utilisé.

Mme Stella Ambler: Mon mari et les voisins en parlent tout le temps.

M. Dennis Prouse: Pourtant, ces mêmes produits sont utilisés en agriculture. En fait, il vaut la peine de souligner — et Peter, tu me corrigeras si je me trompe dans les chiffres — que 96 à 97 p. 100 des produits vendus par nos entreprises membres le sont pour l'agriculture. Pourtant, ce sont les 3 à 4 p. 100 de produits qui sont utilisés en milieu urbain qui causent toute cette controverse.

Vous verrez, surtout dans les milieux périurbains — et je suis prêt à parier, monsieur le président, que vous avez été témoin de cela à Langley — que les zones urbaines empiètent de plus en plus sur les zones agricoles. Les gens s'y installent, ils voient les agriculteurs pulvériser des produits sur leurs terres et ils se mettent en colère. Ils se mettent en colère parce que leur gouvernement provincial ou leur administration locale leur a dit que ces pesticides sont dangereux et qu'ils peuvent causer beaucoup de dommages. Il s'agit du même produit, qui est réglementé par le même organisme national respecté et qui est fabriqué au même endroit. Par conséquent, le public fait de moins en moins confiance aux produits et au processus réglementaire.

C'est ce qui manque de logique, selon nous, et c'est ça, le problème véritable.

Mme Stella Ambler: C'est ironique. Nous ne pouvons pas utiliser les produits qu'ils ont pulvérisés sur les fruits et légumes que nous mangeons pour embellir notre pelouse.

Le président: Madame Ambler, vous avez 10 secondes.

Mme Stella Ambler: Zut! Je voulais vous parler des programmes de gérance qui visent à protéger l'environnement, mais peut-être que nous aurons le temps plus tard.

Merci, monsieur le président.

Le président: Malheureusement, il ne reste plus de temps. Merci.

Monsieur Casey, vous avez sept minutes.

M. Sean Casey: Messieurs les représentants de CropLife, nous entendons beaucoup parler des pesticides utilisés à des fins esthétiques, et vous avez abordé la question dans votre dernière réponse. Cela dépasse peut-être mon entendement, mais lorsque vous entendez parler de pesticides utilisés à des fins esthétiques, à quoi cela vous fait-il penser?

M. Dennis Prouse: En fait, nous évitons d'utiliser le mot « esthétique ». Nous parlons plutôt d'une utilisation en milieu urbain parce que nous croyons qu'il est très important de préserver les espaces verts en milieu urbain. Le mot « esthétique » donne à penser que cela n'est pas nécessaire. Nous croyons que, dans de nombreux cas, c'est nécessaire. Par exemple, les choses se compliquent lorsqu'une municipalité a des problèmes à cause de mauvaises herbes et d'espèces envahissantes qui infestent le bord des routes et qu'elle doit pulvériser des pesticides. S'agit-il de fins esthétiques?

Nous n'aimons pas le mot « esthétique » et nous n'avons pas tendance à l'utiliser parce que nous croyons qu'il donne à penser que les produits ne sont pas nécessaires. Nous croyons que, dans certains cas, si on utilise une stratégie intégrée de lutte antiparasitaire, comme Peter en a parlé, leur utilisation est justifiée.

M. Peter MacLeod: Si vous le permettez, j'aimerais ajouter quelque chose. Nous sommes d'accord pour dire que les gens ont le droit de choisir. S'ils choisissent de ne pas utiliser un produit sur leur pelouse parce qu'ils ne croient pas que c'est nécessaire, cela ne nous pose pas de problème. Habituellement, c'est lorsque ce choix est fondé sur des renseignements erronés que nous intervenons. Nous devenons préoccupés lorsqu'il y a des allégations au sujet de l'innocuité d'un produit ou de ses répercussions sur la santé ou sur l'environnement. Toutefois, si les gens décident de ne pas utiliser de pesticides parce que les pissenlits ou les mauvaises herbes sur leur pelouse ne les incommode pas, c'est une décision qui n'incombe qu'à eux.

M. Sean Casey: Ce que je vous entend dire, c'est que votre industrie est victime de fausses accusations.

Comme vous le savez, monsieur MacLeod, il y a des pluies torrentielles à l'Île-du-Prince-Édouard. Il y a des pluies torrentielles et des hécatombes de poissons. Il y a quelque chose qui s'écoule des terres des agriculteurs et qui se rend jusqu'aux rivières, et les poissons flottent à la surface.

Je vous laisse réagir à cela.

• (1250)

M. Peter MacLeod: Je viens de l'Île-du-Prince-Édouard, comme je l'ai mentionné. Je m'intéresse à cette question des hécatombes de poissons depuis un certain temps.

L'Île-du-Prince-Édouard est un environnement unique. Des ruisseaux et des rivières zèbrent la province, et le terrain est ondulé, ce qui fait en sorte qu'une partie des terres agricoles se retrouvent dans les cours d'eau.

Comme l'un des témoins l'a mentionné un peu plus tôt aujourd'hui, le changement a eu des répercussions importantes sur le problème des hécatombes de poissons en raison des températures extrêmes et des phénomènes météorologiques violents. En ce qui concerne les hécatombes de poissons, dans la plupart des cas auxquels j'ai travaillé, il y a eu jusqu'à trois pouces de pluie en 45 minutes. Des agriculteurs ont perdu toute leur récolte, qui s'est retrouvée au fond d'un ruisseau.

Je sais que le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard fait preuve de beaucoup de diligence dans ses efforts pour bâtir des digues en retrait et pour aménager des terrains d'herbages afin d'essayer de prévenir l'érosion des sols et leur déplacement vers les cours d'eau.

Nous avons conclu que le pesticide lui-même n'est pas le problème; le problème, c'est le déplacement du sol où se trouvent les pesticides vers les milieux aquatiques. Nous appuyons bien sûr ces programmes de gérance, et nous encourageons les agriculteurs à pulvériser les pesticides sur des zones précises, d'établir des marges de retrait et de faire pousser des zones d'herbes tampons entre leurs champs de pommes de terre et tout ruisseau ou toute zone vulnérable.

M. Sean Casey: Merci, messieurs.

Monsieur Majka, quelque chose m'a frappé au cours de votre exposé. Vous avez parlé des priorités. En parlant de la deuxième, vous avez mentionné que les ressources financières pour certaines des initiatives de catalogage avaient été réduites de manière considérable. Vous en avez mentionné une en particulier. Y en a-t-il d'autres que vous aimeriez porter à notre attention?

M. Christopher Majka: Bien sûr. Lorsque l'on regarde la société dans son ensemble, on constate qu'il y eu des réductions du financement de certaines de ces initiatives taxonomiques, aussi bien à l'échelon provincial qu'à l'échelon fédéral. Je peux comprendre cela en partie, parce que, en tant que travailleur dans un musée, par exemple, je sais que les musées ne sont pas particulièrement attirants — les collections de référence non plus. Les gens visitent les musées, croient que cela se limite à une foule de choses mortes et se demandent pourquoi l'on voudrait financer les musées.

Je vais prendre le longicorne brun de l'épinette en exemple. Ce qui nous a permis d'identifier cette espèce, ce sont des spécimens qui ont été recueillis en 1990 et qui se trouvaient dans la collection de référence du Musée de la Nouvelle-Écosse. Ce n'est qu'en 2000, donc une décennie plus tard, que l'on a réussi à identifier ces spécimens correctement. C'est à ce moment-là que le longicorne brun de l'épinette est apparu sur les radars canadiens. Cela montre bien l'importance des collections de référence et des musées. Ils fournissent toutes sortes de données de base.

Il y a très peu d'universités qui offrent des programmes de formation en taxonomie de nos jours. La série de monographies du Conseil national de recherches du Canada est un outil indispensable depuis des décennies. Le Conseil a produit des monographies très importantes, qui ont permis à des taxonomistes non seulement canadiens, mais de toute l'Amérique du Nord d'identifier des espèces. L'abandon de cette série a beaucoup nui à notre capacité de reconnaître les espèces.

Il est très important de financer les musées et les programmes de publication de monographies, même si les gens ne trouvent pas ces choses très excitantes.

M. Sean Casey: Merci, monsieur.

Le président: Il vous reste 50 secondes.

M. Sean Casey: Non. C'est bon. Merci.

Le président: D'accord. Merci.

Nous allons maintenant commencer notre deuxième série de questions. Il nous reste huit minutes. Chacun de vous aura donc quatre minutes.

Monsieur Choquette, vous avez quatre minutes.

[Français]

M. François Choquette (Drummond, NPD): Merci, monsieur le président.

Merci, messieurs les témoins.

Il est évident que les pesticides sont un outil important pour s'attaquer au problème une fois qu'il est arrivé. Toutefois, cette solution n'est pas une panacée. Comme vous l'avez d'ailleurs remarqué, c'est un outil parmi d'autres. C'est évident qu'on ne peut pas s'en passer dans notre société.

Toutefois, monsieur Majka, vous avez dit — et j'ai trouvé ça très intéressant — qu'il faut plutôt penser à prévenir les espèces envahissantes, entre autres, car compte tenu des changements climatiques qui s'accroissent présentement, ce sera de plus en plus difficile de gérer la présence de ces espèces envahissantes.

Selon vous, quelle serait la meilleure façon de trouver le moyen de prévenir? Devrait-on affecter plus de ressources financières à l'environnement? Je pense que vous en avez parlé.

Devrait-on instituer un comité permanent composé de membres des différents organismes environnementaux, soit ceux qui luttent contre les changements climatiques et ceux qui s'attaquent aux espèces envahissantes?

● (1255)

[Traduction]

M. Christopher Majka: Oui. Je suis d'accord avec vous sur tous ces points. Il y a des circonstances dans lesquelles les pesticides sont importants et même, indispensables. Dans de nombreuses situations, ils ne sont pas une panacée et peuvent avoir de nombreuses conséquences inattendues et problématiques. Dans certains cas, ces conséquences sont pires que les problèmes que l'on visait à éliminer.

Par exemple, certains d'entre vous ont peut-être entendu l'émission de radio matinale de CBC hier. À *The Current*, ils ont parlé de l'apparition de mauvaises herbes hyperrésistantes, dont l'une est une espèce appelée la grande herbe à poux, qui se trouve maintenant en Ontario. De nombreuses autres sont devenues des problèmes importants aux États-Unis et pourraient faire leur apparition ici aussi. Ces mauvaises herbes hyperrésistantes ont été créées par l'utilisation d'herbicides et sont, dans certains cas, énormes — elles font 10, 12 ou même 15 pieds de hauteur. Elles font planer une ombre sur des ressources, accaparent tous les nutriments et l'eau contenus dans le sol, et savent résister aux herbicides qui les ont créées.

En ce qui concerne les nouvelles espèces et ce que nous devrions faire pour les détecter et les gérer, il est extrêmement important que nous coordonnions les initiatives au sein des ministères fédéraux et parmi les provinces. Nous devons porter attention à de nombreuses zones — principalement les ports, évidemment — et aux endroits au Canada où des biens arrivent de l'étranger. Nous devons également améliorer notre capacité de détecter les espèces et, comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, de distinguer les espèces envahissantes des nombreuses espèces étrangères qui ne le sont pas. Un nombre considérable d'entre elles se fondent efficacement dans le décor biologique.

Nous devons concentrer nos ressources en vue d'éliminer les espèces qui sont véritablement envahissantes et qui posent une menace potentielle. Je sais que le comité s'intéresse entre autres à l'agrile du frêne, qui est une espèce envahissante importante. Je sais que, aux États-Unis, par exemple, de nombreuses administrations ont tout simplement abandonné la lutte pour protéger les frênes parce que l'espèce s'est propagée trop rapidement...

Le président: Monsieur Majka, je dois vous interrompre. Je suis désolé. Votre temps s'est écoulé.

Notre dernier intervenant est M. Lunney.

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC): Merci beaucoup.

J'aimerais remercier nos témoins. Nous parlons d'un sujet très important. L'objectif de l'examen sur les espèces envahissantes est non seulement d'informer les membres ici présents, mais également d'évaluer nos stratégies. Sont-elles suffisantes et comment pouvons-nous les améliorer pour gérer les espèces étrangères ou envahissantes?

J'aurais aimé que nous disposions de plus de temps pour étudier la chose en profondeur parce que les témoins ont soulevé beaucoup de questions importantes aujourd'hui. Toutefois, permettez-moi simplement de dire que je suis heureux d'entendre les représentants de CropLife dire qu'ils envisagent un plus large éventail d'options aujourd'hui et d'entendre l'expert en produits chimiques dire qu'ils cherchent à adopter une approche plus globale. Je prends acte du commentaire selon lequel l'amélioration de la production agricole de terres plus restreintes permet le rétablissement de terres humides et d'autres choses de ce genre. Il s'agit d'une contribution très importante.

Cependant, les Canadiens sont préoccupés par les polluants organiques persistants qui ont été le résultat de la production de pesticides d'une autre ère. Ces polluants circulent toujours dans notre atmosphère et ont des effets destructeurs terribles sur l'environnement et les écosystèmes, et même, sur la physiologie humaine. Cela m'encourage beaucoup d'entendre dire qu'il y a de meilleures stratégies aujourd'hui, et j'aimerais vous entendre parler de cela davantage.

Monsieur Majka, malgré le fait que vous avez avoué une certaine partisanerie aux membres du comité, j'apprécie les points importants que vous avez soulevés. Je pense que le comité devrait prendre acte de la Stratégie canadienne de la biodiversité. Cette stratégie est en place depuis une décennie. J'aimerais bien savoir ce que vous pensez des efforts qui sont déployés dans le cadre de cette initiative. Je pense que vous avez porté des points très importants à l'attention du comité lorsque vous avez mentionné que nous devons travailler rigoureusement pour effectuer un inventaire biologique. Nous n'avons toujours pas identifié tous les coléoptères et les homoptères,

c'est-à-dire tous les insectes et toutes les bestioles qui existent. Il reste beaucoup de travail à faire à cet égard, et tout cela est intéressant.

J'espérais que vous pourriez tous les deux nous dire quand il faut agir. Vous avez soulevé des questions importantes au sujet du longicorne. Nous avons tardé à agir en ce qui concerne le dendroctone du pin. Il s'agissait d'une espèce indigène. Les répercussions ont été dévastatrices parce que le gouvernement de l'époque, en Colombie-Britannique, n'a pas agi assez rapidement. Il sera essentiel de déterminer quand il faut agir. Peut-être pourriez-vous nous parler de cela. Je vais laisser les deux parties dire quelque chose à ce sujet dans le peu de temps qui reste.

● (1300)

Le président: Monsieur MacLeod.

M. Peter MacLeod: Je vais céder la parole à mon collègue.

M. Dennis Prouse: Je ne peux pas rater l'occasion, monsieur Lunney, de vous parler du programme CleanFARMS lancé et mis en oeuvre par CropLife Canada. Il s'agit d'un programme gratuit pour les agriculteurs. Depuis ses débuts, nous avons recueilli 87 millions de contenants de pesticides vides auprès des agriculteurs et 1,4 million de kilos de pesticides obsolètes. Nous recueillons ces produits et les éliminons d'une manière responsable sur le plan écologique afin que les incidents dont vous avez parlé ne se produisent plus.

Vous avez donc raison. Nous sommes fiers des améliorations que nous avons effectuées. Nous allons continuer de travailler à cela. Lorsque nous aurons plus de temps, j'aimerais beaucoup vous parler, à vous et à tout autre membre du comité qui veut en apprendre davantage, du programme et de l'initiative CleanFARMS.

Le président: Monsieur Majka, je vous laisse le soin de faire vos derniers commentaires. Vous avez 40 secondes.

M. Christopher Majka: Il s'agit de questions importantes. Je suis heureux d'entendre parler des approches intégrées de lutte antiparasitaire, que je considère comme très importantes, et, en fait, je suis ces initiatives de près. L'approche adoptée aujourd'hui est évidemment plus globale qu'à l'époque où le DDT était utilisé à tort et à travers. Comme l'un des membres du comité l'a souligné, cela circule toujours dans l'atmosphère et cause des problèmes.

Il est également très important d'enquêter sur les mesures de lutte biologique. Par exemple, pour en revenir au criocère du lys, que j'ai mentionné dans mon exposé, j'aimerais souligner que les Américains ont fait un travail phénoménal en introduisant une espèce européenne de parasites qui a réussi de manière extraordinairement efficace à réduire la population et à augmenter la mortalité du criocère du lys. Nous devons vraiment explorer ce genre d'initiatives ici, au Canada.

Le président: Merci, monsieur Majka.

Merci, monsieur Prouse et monsieur MacLeod.

Le temps est écoulé. J'aimerais remercier les témoins de leurs commentaires.

J'aimerais remercier les membres du comité.

J'attends une motion pour lever la séance.

Mme Michelle Rempel: La motion est présentée.

Le président: La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>